



Desherrence? La situation decrite ci apres en est elle?

Par **danieldeq**, le **09/01/2019** à **09:14**

BJR

Une dame veuve decede en 1950. Un notaire gere cette succession pour une raison que je ne connais pas. Il y a quelques hectares de terres en petites parcelles et de faible valeur. Je souhaite acheter une d entre elles. Le notaire informe qu'il n'y a pas d'heritier connu d'apres lui, personne ne s'est manifeste depuis. Il refuse tout dialogue et ne compte pas s'en occuper. Depuis nos relations ne sont plus bonnes. J'ai, a titre perso effect

ue des recherches d'heritiers possibles et rien trouve. Pour info, je remonte mon arbre genealogique jusque 1523.

Ma question est la suivante: La succession est elle en desherrence

Si oui: Quelles sont les demarches a effectuer en me garantissant l'attribution du lot souhaite et au prix normal du marche.

merci.

Salutations distinguees.

Par **youris**, le **09/01/2019** à **10:59**

bonjour,

depuis 1950, en l'absence d'heritiers, les biens appartenant à cette personne doivent être gérés par le service des domaines et non par un notaire.

depuis 70 ans, la propriété de ces biens a pu être acquis par prescription acquisitive.

voir ce lien:

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/3_Documentation/depliants/parte_successions_vacantes_

salutations